

RECOMPENSES FEDERALES

Chaque année, la Fédération Française de Cyclisme met à la disposition des Comités Régionaux un contingent de médailles (argent et bronze), et diplômes.

Ces médailles et diplômes sont destinés à récompenser les dirigeants qui, par leur dévouement et leur activité au sein de leur club, se sont particulièrement distingués, ainsi que ceux qui ont oeuvré avec assiduité dans les différentes commissions du C.I.F.

Chaque Président a reçu en son temps le listing des récipiendaires de son club, et doit en tenir compte pour les éventuelles promotions.

Les Présidents d'associations ou de commissions sont priés de faire parvenir au Président du Comité de l'Ile-de-France leurs propositions concernant les licenciés méritants.

Les propositions devront être présentées par ordre préférentiel, avec noms, prénoms, et n° de NIP, dans le cas où leur nombre dépasserait le contingent fixé. Elle devront parvenir au Comité d'Ile-de-France pour le lundi 20 septembre 2010, date de réception au C.I.F., dernier délai.